

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EMISSION A+

*Type de produit*  
Peinture intérieure à base de dispersion

*Produits concernés*

<b>ST LUC'O PRIM PREMIUM</b>
<b>ST LUC'O MATOXANE PREMIUM AIR PUR</b>
<b>ST LUC'O MAT PREMIUM AIR PUR</b>
<b>ST LUC'O MAT VELOUTÉ PREMIUM AIR PUR</b>
<b>ST LUC'O VELOURS PREMIUM AIR PUR</b>
<b>ST LUC'O SATIN PREMIUM AIR PUR</b>
<b>İLUC MAT X'TREM</b>
<b>RÉSIST'O CÉRAM</b>
<b>ABISKO'LAK PRIMER</b>
<b>ABISKO'LAK MAT VELOUTÉ</b>
<b>ABISKO'LAK SATIN</b>

*Utilisation prévue*  
Les produits déclarés sont utilisés comme peinture murale intérieure  
selon /DIN EN 13300:2002/

*Performance déclarée*  
Le fabricant déclare par la présente que les produits susmentionnés sont conformes aux  
normes européennes et sont conformes à la réglementation sur les émissions en intérieur A+.



\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

07.12.2023

ppa. 

Unterschrift